



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Unité de pilotage informatique de la
Confédération

Plan de mise en oeuvre

Le 15 mai 2019, le Conseil fédéral a adopté le plan de mise en œuvre de la stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques (SNPC) pour 2018-2022 et pris ainsi des décisions supplémentaires concernant la mise en place du Centre de compétences pour la cybersécurité. Il a également décidé de renforcer les ressources en personnel dans le domaine des cyberrisques en créant 24 nouveaux postes.

Centre de compétences - un rôle clé

Le plan de mise en œuvre précise la manière dont il faut tenir compte de la nette intensification de la cybermenace. Cette planification se base sur les décisions de principe prises par le Conseil fédéral en janvier 2019 concernant l'organisation de la Confédération dans le domaine des cyberrisques. La création du centre de compétences placé sous la direction du délégué ou de la déléguée de la Confédération à la cybersécurité joue un rôle clé dans la mise en œuvre de la SNPC. Avec son bureau stratégique, le délégué ou la déléguée est responsable de la coordination des travaux de mise en œuvre dans toute l'administration fédérale.

Concours des cantons, des milieux économiques et des hautes écoles

La création du centre de compétences répond à la demande des milieux économiques et du Parlement de centraliser davantage les activités dans le domaine de la cybersécurité. Le plan de mise en œuvre adopté par le Conseil fédéral définit les responsabilités au sein de l'administration fédérale et décrit les tâches des services concernés. Il concerne non seulement les acteurs de l'administration fédérale, mais aussi les cantons, les milieux économiques et les hautes écoles. Les mesures prévues au niveau fédéral comprennent principalement l'élaboration de nouvelles normes minimales en matière de sécurité informatique, l'examen d'une obligation de signaler les cyberincidents, la création d'un pool interdépartemental d'experts en cybersécurité et la mise en place d'un guichet unique pour les particuliers, les autorités, les entreprises et les hautes écoles.

Augmentation des ressources

Afin de couvrir les besoins dans les nouveaux domaines d'activité, 24 postes seront créés

dans les offices responsables de la cybersécurité à partir de 2020. La Centrale d'enregistrement et d'analyse pour la sûreté de l'information (MELANI) fera partie du Centre de compétences pour la cybersécurité et sera dotée des ressources humaines et financières qui lui permettront de fournir à toutes les entreprises (notamment aux PME) et à la population des informations sur les cyberrisques, des alertes ciblées et une assistance en cas d'incidents.



[Plan de mise en oeuvre de la stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques \(SNPC\) 2018–2022](#) (PDF, 12 MB, 27.09.2019)

Dernière modification 05.06.2019

https://www.isb.admin.ch/content/isb/fr/home/themen/cyber_risiken_ncs/umsetzungsplan.html